Quatre patients adultes traités pour lymphome au Centre hospitalier universitaire (CHU) de Nantes ont présenté des complications graves entre le 10 et le 13 novembre 2016. Trois d'entre eux sont décédés. Le quatrième patient est toujours hospitalisé. En raison de la succession de ces cas, l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) a été saisie. À ce stade, l'origine de ces complications n'est pas établie.

Le Ministère des Affaires sociales et de la Santé a été informé aujourd'hui de la survenue de complications graves chez quatre patients adultes atteints de lymphome au Centre hospitalier universitaire (CHU) de Nantes entre le 10 et le 13 novembre 2016. Ces quatre patients suivaient une cure de chimiothérapie intensive avec auto-greffe au sein du service d'hématologie lorsqu'ils ont déclaré ces complications. Trois d'entre eux sont décédés le 10, le 12 et le 13 novembre. Le quatrième patient est toujours hospitalisé au CHU de Nantes.

Les quatre patients ont reçu un traitement par chimiothérapie comprenant le médicament cyclosphosphamide en remplacement du médicament melphalan, généralement utilisé. Les médecins du CHU de Nantes expliquent l'utilisation du cyclosphosphamide par les tensions d'approvisionnement européennes sur le melphalan et par leur choix de réserver les lots dont ils disposaient au traitement des patients atteints de myélome, indication pour laquelle il n'y a pas d'alternative. Le traitement avec cyclosphosphamide est validé par la communauté médicale. Il a été utilisé pendant des années pour la prise en charge des lymphomes. Il est actuellement utilisé par d'autres établissements en France, dans le même contexte, sans que de telles complications aient été rapportées.

En raison de la succession de ces cas, la ministre des Affaires sociales et de la Santé a immédiatement saisi l'Inspection générale des Affaires sociales (IGAS) pour qu'elle mène une inspection sur les causes exactes de ces complications graves, ainsi que sur l'organisation, les moyens et les conditions de réalisation des chimiothérapies. Par ailleurs, l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) a lancé une enquête relative aux produits. Les premières conclusions de ces enquêtes sont attendues sous sept jours.